

La compagnie aérienne [CELESTE](http://www.flyceleste.com) (installée à Morlaix) va recevoir une avance remboursable de 1 million d'euros sous conditions de la part de la Région Bretagne. Il lui faudra notamment obtenir une licence d'exploitation de transporteur aérien délivrée par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) afin d'obtenir cette enveloppe.

www.flyceleste.com